



Emploi - Chômage - Marché du travail 1er trimestre 2020

L'essentiel de la conjoncture

La fin du 1er trimestre 2020 est marquée par la décision du gouvernement de recourir au confinement pour endiguer la crise sanitaire du Covid-19. Cette situation inédite a entraîné la fermeture de certains établissements et un ralentissement de l'économie sans précédent dont les effets ont été immédiats et observables dès la mi-mars.

Au 1er trimestre 2020 en Corse, le secteur privé totalise 83 100 salariés en repli de 1,5 % par rapport au trimestre précédent. Cette baisse est plus particulièrement imputable au secteur de l'hôtellerie-restauration (-5,6 %).

Dans le même temps, la proportion de chômeurs dans la population active reste l'une des plus élevées de France métropolitaine mais continue néanmoins de diminuer. Ainsi, début 2020, le taux de chômage insulaire (7,8 %) est supérieur de 0,2 point au taux national.

Enfin, au mois de mars 2020, Pôle emploi compte 21 690 personnes à la recherche d'un emploi. Cet effectif augmente significativement par rapport au mois précédent (+4,5 %).

A u primu trimestru di u 2020, in Corsica, u settore privatu cumpigliaghja 83 100 impiegati. Stu numeru cala di 1,5 percentu per raportu à u trimestru scorsu. Sta diminuzione di i travagliadori si ritrova u più ind' u settore di l'osteria è a ristorazione (-5,6 %).

Ind' u listessu tempu, u numeru di disoccupati ind' a pupulazione attiva ferma frà i più alti di Francia metropolitana mà cuntinueghja di calà. Tandu, à u principiu di u 2020, a parte di u disimpiegu di a Corsica (7,8 %) hè più alta di 0,2 puntu chè quellu à livellu naziunale.

Infine, à u mese di marzu di u 2020, sò 21 690 persone à esse scritte à u Pôle emploi. Cresce stu numeru per raportu à u mese scorsu (+4,5 %).

SOMMAIRE

- L'emploi salarié privé
- Masse salariale et salaires dans le secteur privé
- Taux de chômage et chômeurs en Corse
- Demande d'emploi
- Zoom sur l'activité partielle

Les principaux indicateurs

Chiffres-clés / Cifri maiò	1e trim. 2020	GT	GA
Effectifs salariés du secteur privé (CVS)	83 100	-1,5 %	-0,2 %
ETP en intérim par ETU	467	-28,7 %	-28,6 %
Masse salariale en millions d'euros (CVS)	531	-6,2 %	+0,1 %
Salaire moyen par tête mensuel en euros	2 102	-6,3 %	-4,4 %
Taux de chômage localisé (CVS)	7,8	-0,3 pt	-1,1 pt
Nombre de DEFM de cat. ABC (CVS)	21 090	-0,2 %	-4,1 %

Sources : Acooss-Urssaf; Dares; Insee; Direccte-Pôle Emploi - Traitement CorsiStat

LES EFFETS DE LA CRISE DU COVID-19 SUR L'EMPLOI SALARIÉ INSULAIRE PRIVÉ VISIBLES DÈS LE 1er TRIMESTRE 2020

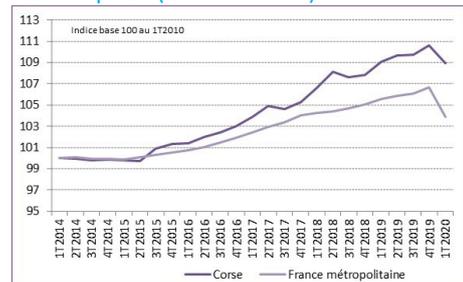
Au 1er trimestre 2020, la Corse comptabilise **83 100 emplois salariés dans le secteur privé**. Sur un an comme sur trois mois, cet effectif se replie. En effet, entre le 4e trimestre 2019 et le début de l'année 2020, le secteur privé accuse une **contraction de 1,5 %**, soit une perte de près de **1 280 emplois salariés**. Ce retournement conjoncturel lié à la crise sanitaire, est toutefois atténué par rapport au reste du pays dont le nombre de travailleurs salariés diminue de 2,6 % dans le secteur privé.

En glissement annuel, la Corse affiche également une baisse (-0,2 % / 1T2019), soit un défaut de 150 emplois (Voir **Graphique 1**).

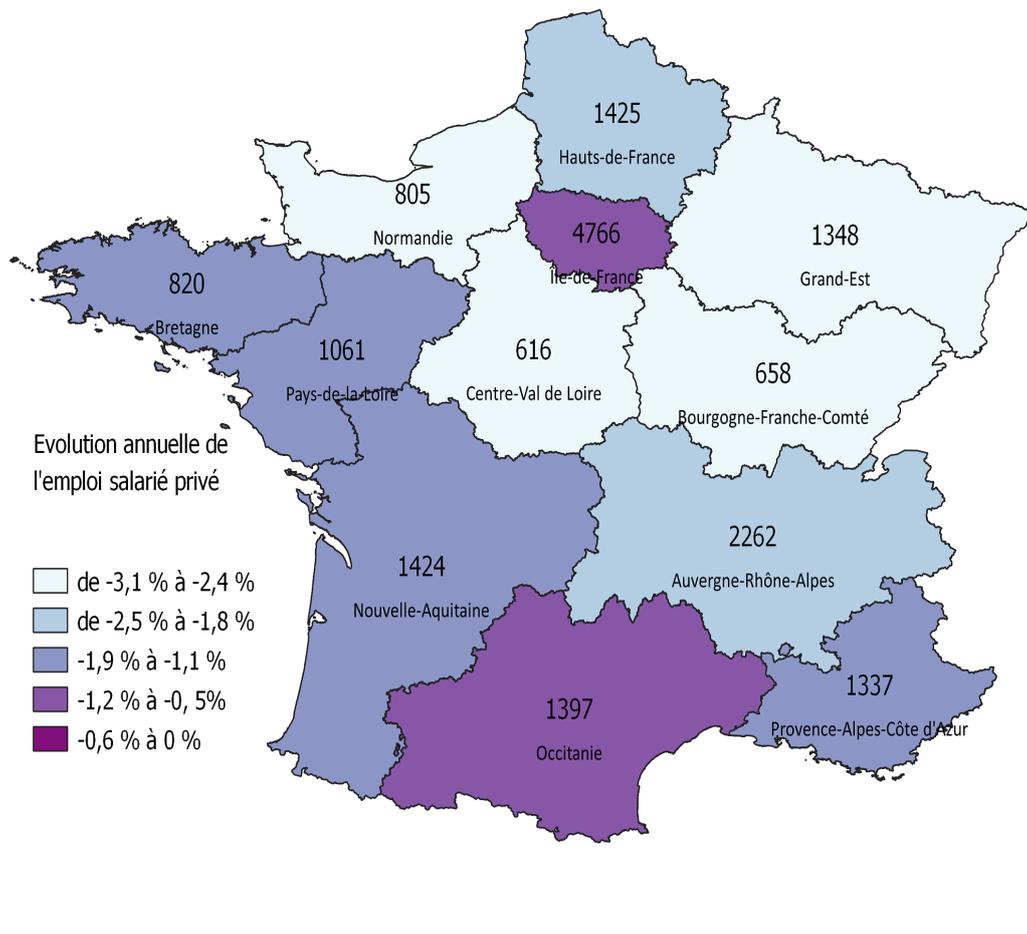
Dans le même temps, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (hors intérim) en nette progression en fin d'année 2019 (+7,3 % / 3T2019), diminue légèrement (-0,2 % / 4T2019). Ainsi, au cours du trimestre, **18 157 intentions d'embauche** ont été déposées auprès des caisses d'URSSAF de Corse. Celles de plus d'un mois (les plus nombreuses) se

replient de 4,4 % tandis que celles en CDI progressent significativement (+13,3 %). Ces déclarations émanent principalement des très petites entreprises très dynamiques en début d'année. En termes sectoriels, deux secteurs sont marqués par une baisse des promesses d'embauche : **l'industrie (-11,1 %)** et **l'Hébergement et la restauration (-7,1 %)**. L'impact du covid-19 n'est pas manifeste sur le premier trimestre, 5/6 des DPAE ayant été enregistrées aux mois de janvier et février.

Graphique 1 : évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé (Données CVS)



Effectifs salariés privés (en milliers) au 31/03/2020 et évolution (données CVS)



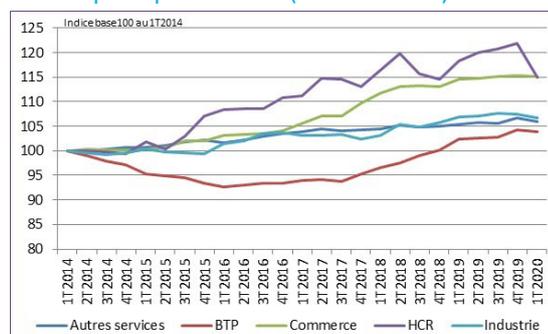
... LE SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT ET DE LA RESTAURATION PLUS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ

Entre le 4^e trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2020, le secteur de l'hébergement et de la restauration enregistre une baisse de 5,6 % de ses effectifs, soit 700 postes de moins, alors qu'il se démarquait pour son dynamisme sur la période précédente. Tous les autres secteurs pâtissent également d'un repli du nombre d'emplois salariés avec des pertes moindres cependant (Industrie et Services : -0,7 %; Construction : -0,3 % et Commerce : -0,2 %).

Sur un an, la même orientation est observée dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration et l'industrie qui accusent respectivement une contraction de 2,8 % et une baisse de 0,2 % tandis que la construction enregistre un gain de plus de 160 emplois (+1,4 %). Dans les autres secteurs (Commerce, services), l'emploi salarié progresse à des taux plus modérés. (Voir Graphique 2). Parallèlement, les taux de cotisations im-

payées augmentent dans l'ensemble des domaines d'activité (+10,7 points sur un an). L'hébergement et la restauration est celui pour lequel le taux d'impayé et son évolution sont les plus marqués (26,9 %, +16,4 points).

Graphique 2 : évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé par secteur (Données CVS)



Sources : Acoess-Urssaf - CorsiStat

DES SALAIRES EN PROGRESSION QUI DEMEURENT PARMIS LES PLUS BAS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Parallèlement, dans le secteur privé, la masse salariale diminue significativement et s'élève à 531 millions d'euros (donnée corrigée des variations saisonnières) au 1^{er} trimestre 2020. Elle se contracte de 6,2 % sur le trimestre et enregistre un taux d'évolution plus marqué qu'à l'échelle nationale (-2,9 % / 4T2019).

Cette baisse qui intervient à compter de mars, conséquence directe de la crise économique découlant de la crise sanitaire du covid-19 fait mécaniquement décroître le salaire moyen par tête (SMPT) - indépendamment des indemnités de chômage partiel. En moyenne, sur le trimestre, la rémunération s'établit à 2 102 euros brut par mois soit 4,4 % de moins qu'un an auparavant.

De plus, si tout le territoire français a pâti des effets de la crise économique, la Corse demeure la région où la rémunération moyenne est la moins élevée (Voir Tableau 1). Du fait de ce recul plus marqué en région, l'écart avec la valeur nationale se creuse passant de 433 à 502 euros brut.

L'Île-de-France est la seule région où un maintien est observé avec un SMPT plus élevé qui s'établit à 3 352 euros brut soit 1 250 euros de plus qu'en Corse.

Tableau 1 : Classement par région du SMPT(*) mensuel au 1^{er} trimestre 2020

Région	SMPT mensuel CVS	GA
Corse	2 102 €	-4,4%
Centre- Val de Loire	2 235 €	-1,2%
Bretagne	2 260 €	-1,5%
Bourgogne-Franche-Comté	2 261 €	-1,3%
Nouvelle Aquitaine	2 284 €	-1,3%
Hauts de France	2 296 €	-1,7%
Grand Est	2 312 €	-1,8%
DOM	2 322 €	-3,4%
Normandie	2 325 €	-1,6%
Pays de la Loire	2 329 €	-1,5%
Occitanie	2 335 €	-1,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 381 €	-1,9%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 491 €	-1,1%
Ile-de-France	3 352 €	0,0%
France	2 604 €	-1,0%

Sources : Acoess-Urssaf - Traitement CorsiStat

(*) SMPT : le Salaire moyen par tête est calculé en rapportant la masse salariale à l'effectif moyen du trimestre. On obtient la valeur mensuelle en divisant la donnée trimestrielle par 3.

UN TAUX DE CHÔMAGE QUI DIMINUE MALGRÉ TOUT

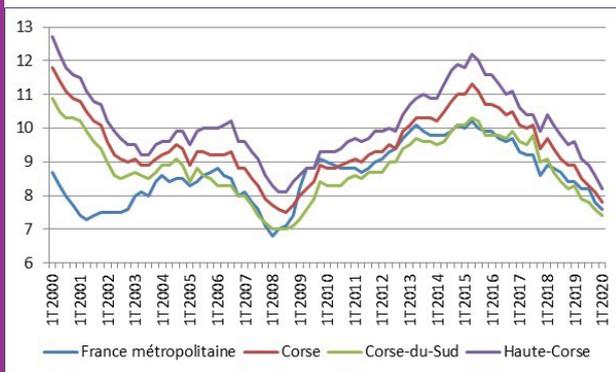
Au 1er trimestre 2020, 7,8 % de la population active était au chômage au sens du BIT contre 7,6 % au niveau métropolitain. Ce taux poursuit sa trajectoire baissière. Il diminue de 1,1 point sur un an et de 0,3 point par rapport au trimestre précédent. La Corse affiche toujours l'une des parts les plus élevées de France métropolitaine (Voir [Tableau 2](#)). Toutes les régions affichent la même tendance. Avec un taux de chômage de 9,6 %, celle des Hauts-de-France demeure la plus concernée par la problématique tandis que les Pays de la Loire et la Bretagne constituent les parties du territoire français les moins touchées (6,7 % et 6,5 % de la population active y est au chômage respectivement).

Au sein du territoire, des disparités sont observées. Le découpage par zone d'emploi met en relief des micro-régions plus expo-

sées. Il s'agit de la partie **extrême-sud** (ZE de Porto-Vecchio et Sartène - Propriano) et de la **Balagne** où les proportions de chômeurs dans la population active avoisinent les 10 % (Voir [carte ci-dessus](#)).

A contrario, la **zone d'emploi d'Ajaccio** dont le nombre d'actifs couvre près du tiers de la population active insulaire est le territoire où le **taux de chômage est le plus bas** (6,6 %). À l'échelle des départements, un écart de 0,8 point est observé, la Haute-Corse présentant un taux de chômage plus élevé (8,2 % contre 7,4 % pour la Corse-du-Sud).

Graphique 3 : Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle (données CVS)



Carte 2 : Taux de chômage localisés par zone d'emploi en moyenne trimestrielle – 1T2020

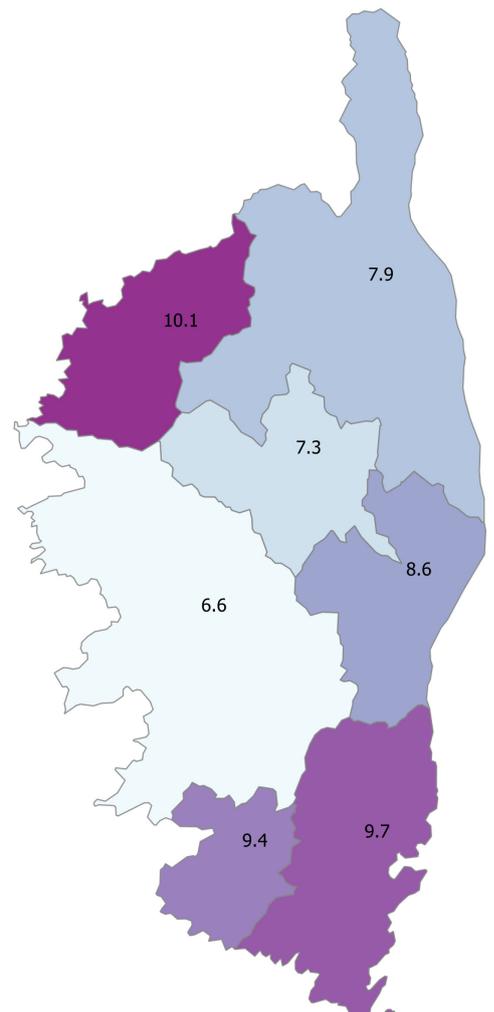


Tableau 2 : Comparaisons régionales des taux de chômage localisés – 1T2020

Région	Taux de chômage (%)
Hauts-de-France	9,6
Occitanie	9,2
PACA	8,9
Corse	7,8
Normandie	7,7
Grand Est	7,5
Centre – Val de Loire	7,3
Nouvelle Aquitaine	7,2
Île-de-France	6,9
Auvergne-Rhône-Alpes	6,8
Bourgogne-Franche-Comté	6,7
Pays de la Loire	6,7
Bretagne	6,5
France métropolitaine	7,6

DEMANDE D'EMPLOI AU 1er TRIMESTRE 2020: BONNE TENUE MAIS DÉGRADATION EN FIN DE PÈRIODE DU FAIT DE LA CRISE DU COVID-19

Au premier trimestre, 21 090 personnes sont inscrites à Pôle emploi en Corse en catégories A, B et C soit un repli de 4,1 % par rapport à l'année précédente, soit plus de 900 demandeurs d'emploi de moins. A l'échelle nationale, l'évolution est moins marquée (-2,8 %).

Cette tendance baissière marquée en évolution annuelle est plus particulièrement imputable aux mouvements enregistrés en Haute-Corse en début d'année (-6,1 % contre -1,8 % en Corse-du-Sud) et concerne plus particulièrement les hommes (-5,1 % contre -3,3 % pour les femmes) et les demandeurs de longue durée (plus d'un an) dont l'effectif diminue de 12 %, soit 230 individus.

De même, sur le trimestre, l'effectif des demandeurs d'emploi diminue légèrement (-0,2 %), ce qui représente 40 personnes de moins sur la liste de Pôle Emploi.

Toutefois, ces résultats sont à nuancer car hors contexte de crise sanitaire internationale du

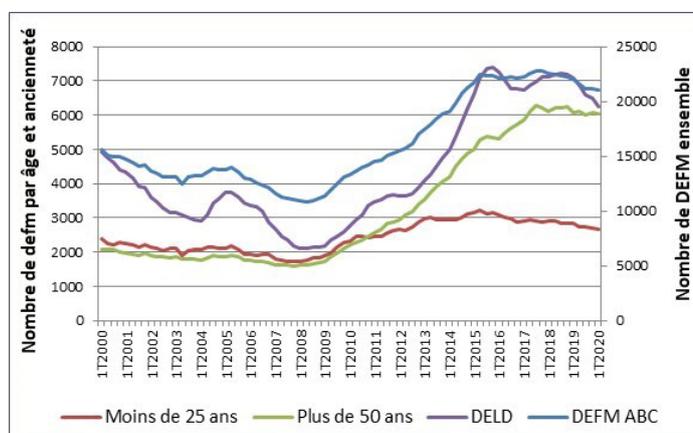
Covid-19. Le confinement de la population décidé à compter du 16 mars 2020 concerne uniquement les 15 derniers jours du 1er trimestre.

Aussi, en considérant uniquement le mois de mars 2020, l'impact de cet arrêt de l'économie sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi se fait sentir sans délai puisque leur nombre qui s'établit à 21 690, accuse une hausse marquée de 4,5 % sur un mois, soit 940 demandeurs d'emploi supplémentaires. Cette dégradation qui affecte les deux départements, est liée à un accroissement du nombre d'entrées à Pôle Emploi (+3,5 %) combiné à une contraction des sorties enregistrées (-11,6 %).

Tableau 3 : Demandeurs d'emploi de cat. A, B, C inscrits au 1er trimestre 2020 et évolution par âge et sexe

Sexe	Age	Evolution sur un		
		1T2020	trimestre	an
Hommes	Moins de 25 ans	1 350	-1,5	-4,9%
	Entre 25 et 49 ans	5 350	-0,4%	-6,6%
	50 ans ou plus	2 710	0,0%	-1,8%
	ensemble	9 410	-0,4%	-5,1%
Femmes	Moins de 25 ans	1 330	-2,2%	-6,3%
	Entre 25 et 49 ans	7 030	+0,9%	-4,1%
	50 ans ou plus	3 320	-0,9%	-0,3%
	ensemble	11 680	0,0%	-3,3%
Ensemble	Moins de 25 ans	2 680	-1,5%	-5,6%
	Entre 25 et 49 ans	12 380	-0,4%	-5,1%
	50 ans ou plus	6 030	-0,5%	-1,0%
	ensemble	21 090	-0,2%	-4,1%

Graphique 3 : Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle (données CVS)



sources : Pôle emploi, Dares, STMT; Insee, RP2016

- Traitement CorsiStat

Pour lutter contre la crise économique qui a découlé de la crise sanitaire du Covid-19 et éviter notamment des licenciements massifs du fait de la baisse d'activité économique, le gouvernement a décidé de renforcer le dispositif de chômage partiel.

Ainsi, l'allocation versée par l'Etat est désormais proportionnelle à la rémunération du salarié placé en activité partielle dans la limite de 4,5 fois le SMIC, soit environ 84% du salaire net.

De plus, certaines personnes qui n'y avait jusque-là par droit peuvent y accéder.

Peuvent en bénéficier :

les salariés en temps plein ou partiel ; les salariés au forfait annuel heure/jour ; les intérimaires ou les salariés en CDD ; les salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ; les salariés employés à domicile par des particuliers ; les assistants maternels ;

les salariés de droit privé dans les entreprises publiques s'assurant elles-mêmes contre le risque chômage ; certains salariés saisonniers ; les salariés travaillant en France employés par des entreprises étrangères ne comportant pas d'établissement en France.

Dans **certaines conditions**, peuvent également en bénéficier :

les cadres dirigeants lorsque leur établissement a été fermé ; les salariés en portage salarial titulaires d'un contrat à durée indéterminée ; les salariés des entreprises de travail temporaire titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ; les intermittents du spectacle et les mannequins ; les journalistes pigistes ; les travailleurs à domicile rémunérés à la tâche ; les VRP ; le personnel navigant de l'aviation civile.

Sources : service-public.fr

Définitions

SMPT : le Salaire moyen par tête est calculé en rapportant la masse salariale à l'effectif moyen du trimestre. On obtient la valeur mensuelle en divisant la donnée trimestrielle par 3.

BIT- Bureau internationale du travail : Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond à trois conditions : Être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et avoir cherché un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Un chômeur n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement) (définition de source Insee).

Glissement Annuel (GA) : Variation en pourcentage par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Glissement trimestriel (GT) : Variation en pourcentage par rapport au trimestre précédent.

Agence de Développement Économique de la Corse

Corsica Statistica

Antenne de Bastia
Maison du parc technologique/ZA d'Erbajolo
20600 Bastia

Téléphone : 04 95 50 91 38
internet : http://www.adec.corsica/Corsica-Statistica_r30.html
Mel : lena.serdjanian@adec.corsica

